

**BANQUE ALIMENTAIRE DES COTES D'ARMOR**

Association régie par la loi 1901

126 rue de l'Aérodrome

22300 LANNION

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Ce rapport contient 15 pages

A l'assemblée générale de l'association Banque Alimentaire des Côtes d'Armor,

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Banque Alimentaire des Côtes d'Armor relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LANNION, le 25 avril 2024

**SAS SORECOR**

Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sicard', with a long horizontal line extending from the bottom left of the signature.

Fabien SICARD

## État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions brevets droits similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, mat et outillage indus.	65 516,75	39 578,71	25 938,04	29 471,50
		Autres immobilisations corporelles	459 214,45	281 816,77	177 397,68	145 562,59
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	Immobilisations financières	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
		Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés						
Prêts						
	Autres	2 000,00		2 000,00	2 000,00	
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>526 731,20</b>	<b>321 395,48</b>	<b>205 335,72</b>	<b>177 034,09</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	Stocks et en-cours					
	Créances	Créances cft. , adhr., usag. et cpt. rattachés	121 904,57		121 904,57	108 737,46
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	39 459,00		39 459,00	30 607,15
		Valeurs mobilières de placement	50 520,00		50 520,00	50 520,00
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	277 380,02		277 380,02	196 356,05
		Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>489 263,59</b>		<b>489 263,59</b>	<b>386 220,66</b>	
<b>COMPTES RÉGUL.</b>	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion actif (V)					
	<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 015 994,79</b>	<b>321 395,48</b>	<b>694 599,31</b>	<b>563 254,75</b>	

## État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
<b>Fonds Propres</b>	Avec droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation			
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles	292 762,43	292 762,43
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres		
	Report à nouveau		78 245,23	64 821,30
	Excédent ou déficit de l'exercice		33 407,68	13 423,93
	Situation nette (sous total)		404 415,34	371 007,66
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement		176 300,21	139 300,01
	Provisions réglementées			
TOTAL (I)		580 715,55	510 307,67	
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés		78 651,41	11 191,00
	TOTAL (II)		78 651,41	11 191,00
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	TOTAL (III)			
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières diverses			
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		21 562,34	17 670,40
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		13 670,01	17 049,68
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance			7 036,00
	TOTAL (IV)		35 232,35	41 756,08
	Écarts de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>		694 599,31	563 254,75	

## Compte de résultat - Produits

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Produits d'exploitation	Cotisations	123 097,48	105 320,35
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	244 557,47	126 999,02
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	108 659,22	80 590,45
	Mécénats		850,00
	Legs, donations et assurances-vie		
Contribution financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 971,13	6 416,84	
Utilisations des fonds dédiés	8 953,00		
Autres produits	148,39	148,12	
	<b>TOTAL (I)</b>	491 386,69	320 324,78
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 171,70	1 232,53
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
	<b>TOTAL (II)</b>	4 171,70	1 232,53
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	39 344,14	36 159,54
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>TOTAL (III)</b>	39 344,14	36 159,54
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)</b>	534 902,53	357 716,85
	<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>	0,00	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	534 902,53	357 716,85

## Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	59 325,53	12 148,97
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	233 973,03	213 684,30
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 607,27	3 966,04
	Salaires et traitements	66 135,43	52 373,60
	Charges sociales	12 895,69	7 895,81
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	46 802,29	43 019,01
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés	76 413,41	11 191,00
	Autres charges	1 336,20	14,19
	<b>TOTAL (I)</b>	501 488,85	344 292,92
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	<b>TOTAL (II)</b>	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	6,00	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>TOTAL (III)</b>	6,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)</b>		501 494,85	344 292,92
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>		33 407,68	13 423,93
<b>TOTAL GENERAL</b>		534 902,53	357 716,85

**SAS SORECOR**  
Commissaire aux Comptes

**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023**

**ANNEXE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 694 599 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 534 903 Euros et dégageant un excédent de 33 408 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**Description de l'objet social de l'entité :**

Il a été fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une Association d'Intérêt Général régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination :

**BANQUE ALIMENTAIRE des Côtes d'Armor (en abrégé : BA22).**

Se référant aux valeurs de la Charte des Banques Alimentaires et du Projet Associatif du Réseau des BA, elle a pour objet, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des Associations et Organismes Sociaux. Cette aide vise à promouvoir une alimentation de qualité et créatrice de lien, facteur de retour à une vie normale pour ces personnes.

Pour réaliser ce projet, la BA22 :

- Adhère à la FFBA, dont elle s'engage à respecter les statuts et les dispositions de son Règlement Intérieur,
- Prospecte et collecte des produits alimentaires, sans acheter, en luttant contre le gaspillage,
- Organise chaque année une collecte dite « nationale » en mobilisant les associations partenaires et des bénévoles occasionnels,
- Privilégie les denrées permettant une alimentation diversifiée, équilibrée et régulière,
- Les transporte et les distribue, avec le souci du partage, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire,
- S'investit pour être reconnue en tant qu'acteur local de lutte contre l'exclusion, se dote des ressources et compétences nécessaires en faisant essentiellement appel au bénévolat, et développe les savoir-faire par des programmes de sensibilisation et de formation,
- Collabore avec les autres BA au sein d'une Organisation Régionale du Réseau (ORR) pour optimiser les ressources et échanger les bonnes pratiques.

**1. - Principes et méthodes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général ANC 2020-01. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## 2. – Immobilisations, amortissements et subventions d'investissement

### 2.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la base des durées suivantes :

- Matériel et outillage 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 1 à 5 ans
- Mobilier 5 à 10 ans
- Matériel de transport 4 à 5 ans
- Installations, agencements et aménagement 5 à 10 ans

#### A : Tableau des mouvements des immobilisations

	Début Exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin Exercice
Immos incorporelles	0	0	0	<b>0</b>
Immos corporelles	485 463	75 104	35 836	<b>524 731</b>
Immos financières	2 000			<b>2 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	487 463	75 104	35 836	<b>426 731</b>

#### B : Tableau des mouvements des amortissements

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Immos corporelles	310 429	46 802	35 836	<b>321 395</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	310 429	46 802	35 836	<b>321 395</b>

## 2.2. Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont étalées suivant le rythme d'amortissement des immobilisations financées.

### **A : Tableau des mouvements des subventions d'investissements**

	Début Exercice	Nouvelles subventions	Subventions sorties	Fin Exercice
Subventions équipements	253 617	75 295	0	328 912
<b>TOTAL GENERAL</b>	253 617	75 295	0	328 912

### **A : Tableau des reprises de subventions d'investissements**

	Début exercice	Reprise	Subventions sorties	Fin exercice
Subventions d'investissements inscrites au compte de résultat	114 318	38 294	0	152 612
<b>TOTAL GENERAL</b>	114 318	38 294	0	152 612

## **3 – Autres créances**

### ***Produits à recevoir FEAD***

Les produits à recevoir s'élèvent à 27 150 Euros. Ils représentent d'une part des aides au fonctionnement attribuée par le FEAD pour 19 650 Euros et d'autre part un retard de versement d'une subvention annuelle pour 7 500 Euros (perçue début 2024)

### ***Charges à payer***

Les charges à payer s'élèvent à 5 610 Euros. Ils représentent essentiellement : factures de frais de commissariat aux comptes et d'électricité à venir.

Les charges sociales à payer s'élèvent à 5 164 Euros. Ils représentent essentiellement : congés et charges sur congés à payer,

### ***Produits constatés d'avance***

Sans objet

### *Charges constatées d'avance*

Sans objet

#### 4 - Echéances des créances et des dettes

	Montant brut	Echéances	
		- 1 an	+ 1 an
<b>Créances</b>			
Clients	121 905	121 902	
Autres créances	39 459	39 459	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL</b>	<b>161 364</b>	<b>161 364</b>	
<b>Dettes</b>			
Dettes fournisseurs	21 562	21 562	
Autres dettes	13 670	13 670	
Produits constatées d'avance	0		
<b>TOTAL</b>	<b>35 232</b>	<b>35 232</b>	

## 5 - Variation des fonds propres

Fonds propres à la clôture de l'exercice précédent :	510 308
Variations de l'exercice :	
Fonds associatif (+ ou -)	
Réserves	
Report à nouveau (+ ou -)	13 424
Résultat de l'exercice (+ ou -)	33 408
Fonds propres à la clôture de l'exercice	404 415
Subventions d'investissements Nets	176 300
<b>TOTAL</b>	<b>580 715</b>

## 6 - Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives

Subventions d'exploitation reçues de la préfecture des Côtes d'Armor	73 000
Subventions d'exploitation reçues du département des Côtes d'Armor	46 547
Subventions d'exploitation reçues de Lannion Trégor Communauté	14 000
Subventions d'exploitation reçues de la collectivité locale de Saint Briec	5 000
Subventions d'exploitations reçues des communes avec contrat pour leur CCAS	6 992
Subventions d'exploitations reçues des communes sans contrat pour leur CCAS	9 876
Subventions reçues de la FEAD	20 646
Aide à l'emploi SYLAE	5 096
Autres Subventions d'exploitation du départements des Cotes d'Armor AAP	52 500
Autres Subventions d'exploitation d'entreprises privées	14 242
Subvention d'investissement reçue de la Région Bretagne	13 775
Subvention d'investissement reçue de la société CMB	8 650
Subvention d'investissement reçue du département des Côtes d'Armor	10 000
Subvention d'investissement reçue de la société LECLERC	6 619
Subvention d'investissement reçue de la société WARENGHEM	5 000
Subvention d'investissement reçue de la société POMONA	10 000
Subvention d'investissement reçue de la Fédération Française des Banques Alimentaires	5 000
Subvention d'investissement reçue de la société GRDF	10 000

## 7 – Fonds dédiés

Fonds dédiés par FRANCE AGRIMER pour un montant de 10 071 €, c'est un forfait « mesure d'accompagnement » suite à la loi « EGALIM », l'utilisation de ce fond n'était pas décidée au 31/12/2023.

Fonds dédiés par FEDERATION FRANCAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES pour un montant de 3 842 €, c'est un forfait « précarité menstruelle », l'utilisation de ce fond n'était pas décidée au 31/12/2023.

Fonds dédiés par l'établissement bancaire CMB pour un montant de 10 000 €, l'utilisation de ce fond n'était pas décidée au 31/12/2023.

Fonds dédiés par FRANCE AGRIMER en 2022 pour un montant de 11 191 €, c'est un forfait « mesure d'accompagnement » suite à la loi « EGALIM », une partie de ce fond a été utilisé au 31/12/2023, il reste à utiliser la somme de 2 238 €.

## 8 - Contributions en nature

Article 431-10 règlement comptable ANC n°2018-06

### Dons en nature :

- denrées offertes par des industriels,
- denrées collectées auprès des GSM,
- denrées reçues dans le cadre du FEAD (Europe),
- denrées collectées lors des opérations nationales organisées par la Fédération Nationale des Banques Alimentaires,

### Prestations en nature :

- prestations de services offertes par des entreprises
- échanges avec d'autres BA

### Bénévolat

- chiffrage des heures de présence des bénévoles
- chiffrage des heures de mécénat d'entreprise

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Ressources	<b>Contribution volontaires en nature</b>		
	Dons en nature	3 180 927,68	2 579 160,00
	Prestations en nature	105 323,69	145 894,00
	Bénévolat	835 629,00	933 477,00
	<b>Total des ressources</b>	<b>4 121 880,37</b>	<b>3 658 531,00</b>
Emplois	<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
	Secours en nature	2 981 283,25	2 579 160,00
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature	199 644,43	145 894,00
	Personnel bénévole	940 952,69	933 477,00
	<b>Total des emplois</b>	<b>4 121 880,37</b>	<b>3 658 531,00</b>